

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 5 octobre 2020

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue à huis clos au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 5 octobre 2020 à 19h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu et M. Charles Audet, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Était absent : M. Rock Rousseau

### ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Lecture de la correspondance
5. Rapport des comités
6. Rapport du C.C.U.
7. Trésorerie
8. Présentation des comptes et engagements de crédits
9. Administration
10. Urbanisme
11. Autres sujets
12. Période de questions
13. Clôture de l'assemblée
14. Levée de la séance

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-2020-235

Il est  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10-2020-236

Il est  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lus et est adopté tel quel.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### 4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune.

## **5. RAPPORT DES COMITÉS**

- 5.1 Travaux publics (Germain Martin) ;
- 5.2 Loisirs & urbanisme (Alain Brochu) ;
- 5.3 Incendie (Rock Rousseau) ;
- 5.4 Tourisme (Charles Audet) ;
- 5.5 Culture (Juliette Jalbert) ;
- 5.6 Communautaire & social (Alain Daigle) ;
- 5.7 Développement économique & revitalisation (Juliette Jalbert).

## **6. RAPPORT DU C.C.U.**

Procès-verbal – réunion du 18 septembre 2020.

## **7. TRÉSORERIE**

10-2020-237

Présentation aux membres du conseil de « l'état des recettes et dépenses » selon les différents départements.

Il est  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

## **8. PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENT DE CRÉDITS**

10-2020-238

### **8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500 \$ et plus.**

Il est  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

QUE les membres du conseil approuvent le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 septembre 2020, totalisant 271 283.23 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

*Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec. -trés.*

## **9. ADMINISTRATION**

10-2020-239

### **9.1 Contribution à l'Association des pompiers volontaires de Disraeli.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil autorisent le paiement au montant de 4 000 \$ comme contribution à l'Association des pompiers volontaires de Disraeli pour l'année 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-240

9.2 **Fermeture d'une partie du chemin public (51, rue Sainte-Luce).**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 51, rue Sainte-Luce désire régulariser l'empiètement de sa propriété sur le domaine public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli est disposée à procéder à la fermeture de la partie de la rue Sainte-Luce, à Disraeli ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE conformément au deuxième (2<sup>e</sup>) alinéa de l'article 4 de la loi sur les compétences municipales, la Ville de Disraeli ferme comme voie publique, une partie de la rue Sainte-Luce se décrivant comme suit : « Une lisière de terrain étant l'assiette de la rue Sainte-Luce située sur le territoire de la Ville de Disraeli, province de Québec, G0N 1E0, connue et désignée comme étant le numéro 5 515 043 du cadastre du Québec dans la circonscription de Thetford. Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE la Ville de Disraeli cesse immédiatement l'entretien, la réparation et le déneigement de la partie de ladite rue ainsi prévue comme voie publique, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-241

9.3 **Vente d'une partie de terrain, lot numéro 5 515 043 à M. Denis Lemieux, propriété sise au 51, rue Sainte-Luce, Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** la réforme cadastrale a été déposée le 16 juillet 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réforme a soulevé le fait que le bâtiment situé au 51, rue Sainte-Luce empiétait sur la propriété de la Ville de Disraeli ;

**CONSIDÉRANT QU'II** y a lieu de régulariser la situation en permettant la vente d'une superficie de terrain requise pour ce bâtiment.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a procédé à la fermeture d'une partie de la voie publique afin de permettre la régularisation de l'empiètement sur le domaine public pour la propriété du 51 rue Sainte-Luce ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli est disposée à procéder à la fermeture de la partie de la rue contigue à l'immeuble de M. Denis Lemieux, soit le 51, rue Sainte-Luce, Disraeli ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE les membres du conseil municipal autorisent la vente d'une partie du lot numéro 5 515 043, d'une superficie de 39.2m<sup>2</sup> (422.06 pi<sup>2</sup>), afin de régulariser la situation d'empiètement au 51, rue Sainte-Luce ;

QUE les membres du conseil autorisent le Service de l'urbanisme à délivrer le permis de lotissement ;

QUE ladite cession est consentie pour et moyennant la charge pour le cessionnaire de payer tous les frais entourant cette vente, l'arpentage et le cadastre ainsi que l'acte de transfert et sa publicité. ;

QUE l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en détail du contrat ;

QUE M. Jacques Lessard, maire et M. Patrice Bissonnette, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli le susdit acte de cession à intervenir et tous les documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Ville de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-242      9.4      **Autorisation de paiement à Pavage Estrie-Beauce pour les travaux de réparation des tranchées d'excavation.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil autorisent le paiement à Pavage Estrie Beauce au montant de 8 579.11 \$ taxes incluses pour les travaux de réparation des tranchées d'excavation.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-243      9.5      **Demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis.**

**CONSIDÉRANT QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**CONSIDÉRANT QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

**CONSIDÉRANT QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
Et résolu,

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-244      9.6      **Vente des lots numéros 5 515 209 et 5 515 210 à M. Michel Roy.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a mis en vente deux terrains soient les lots numéros, 5 515 209 et 5 575 210;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre a été déposée pour les deux (2) lots;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de M. Michel Roy rencontre les exigences de la Ville de Disraeli;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil autorisent la vente des lots 5 515 209 et 5 512 210 au montant de 29 893.50 \$ taxes incluses à M. Michel Roy.

QUE les membres du conseil autorisent le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-245      9.7      **Demande d'aide financière du Comité de finissants de l'école Polyvalente de Disraeli.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE les membres du Conseil octroient une aide financière au montant de 65 \$ pour l'album des finissants de l'école Polyvalente de Disraeli.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-246      9.8      **Autorisation de signature de l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec pour la fourniture du service des cadets de la Sûreté du Québec à l'été 2021.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil autorisent le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli l'entente intervenue entre la Ville et la Sûreté du Québec pour la fourniture du service des cadets de la Sûreté du Québec à l'été 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-247      9.9      **Autorisation de paiement à PFJ Construction pour les travaux de construction du chalet inter municipal du sentier pédestre.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil autorisent le paiement à PFJ Construction au montant de 18 646.79 \$ taxes incluses pour les travaux de construction du chalet inter municipal du sentier pédestre.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-248      9.10      **Autorisation de paiement à Excavation Nado pour l'achat de pierres 5-10 mm pour l'entretien hivernal 2020-2021.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR ALAIN DAIGLE**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil autorisent le paiement à Excavation Nado au montant de 9 747.10 \$ taxes incluses pour l'achat de pierre 5-10 mm pour l'entretien hivernal 2020-2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**10-2020-249      9.11    Appui au Centre d'archives de la région de Thetford – Contribution 2020.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE les membres du Conseil octroient une aide financière au montant de 356.10 \$ en appui au Centre d'archives de la région de Thetford – contribution 2020.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**10-2020-250      9.12    Demande d'appui au Musée minéro de Thetford – KB3 dans sa demande pour que le Centre historique de la mine King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM).**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Appalaches demande aux municipalités d'appuyer le musée Minéro de Thetford – KB3 pour que le Centre historique de la mine King puisse être inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli n'a jamais été en faveur de la réalisation du Centre historique de la mine King.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli maintient sa position sur ce dossier;

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli informe le Musée Minéro de Thetford – KB3 qu'elle ne peut appuyer cette demande, considérant qu'elle n'a jamais été en faveur à la réalisation du projet du Centre historique de la mine King.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**10-2020-251      9.13    Appui et support de la Ville de Disraeli concernant la réalisation du terminal de conteneurs en eau profonde, Laurentia.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Appalaches regroupe 42 604 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est très importante et constitue une part importante de notre développement;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces entreprises importent et exportent des biens conteneurisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneurs en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transports;

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneurs en eau profonde, Laurentia.

QUE la Ville de Disraeli souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises, notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-252      9.14 **Adoption du règlement numéro 2020-RM-SQ-4, concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 2020-RM-SQ-4, règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE à la majorité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-253      9.15 **Achat d'une banque d'heures auprès de Cyber 3D pour la mise à jour et / ou dépannage sur nos systèmes informatiques.**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du tarif horaire de 4 \$ l'heure à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette banque d'heures peut être utilisée sur une période de plus de deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** Cyber 3D se doit d'intervenir pour divers problèmes informatiques et/ou mises à jour sur les systèmes informatiques de la Ville;

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'une banque d'heures au coût de 8 623.13 \$ taxes incluses auprès du fournisseur Cyber 3D.

**ADOPTÉE à la majorité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-254      9.16 **Autorisation de paiement Pavage Estrie-Beauce pour le pavage à l'entrée du parc François-Beaudoin.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu

QUE les membres du conseil autorisent le paiement à Pavage Estrie-Beauce au montant de 31 393.62 \$ taxes incluses pour le pavage à l'entrée du parc François-Beaudoin.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-255

**9.17 Confirmation du nouveau nom pour l'Aréna 76.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 janvier 2020, les membres du conseil autorisaient le comité de survie de l'Aréna 76 à préparer un plan d'action pour le maintien des activités de glace à l'Aréna 76 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 avril 2020, les membres du conseil acceptaient unanimement le plan d'action proposé pour amasser les fonds nécessaires au maintien des activités de glace pour les cinq (5) prochaines années soient : 2021 à 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur du plan d'action, il était convenu que le partenaire majeur aurait le privilège d'avoir l'aréna à son nom ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 août 2020, les membres du comité de maintien déposaient les résultats de leur campagne de financement dont le montant total récolté était de 707 000 \$ assurant ainsi la pérennité des activités de glace à l'aréna pour les cinq (5) prochaines années ;

**CONSIDÉRANT QU'**un partenaire majeur, Portes et fenêtres Isothermic, a souscrit à cette campagne pour un montant de 100 000 \$ ;

Il est,

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE les membres du conseil confirment officiellement le changement de nom de l'Aréna 76 pour le suivant : *Aréna Isothermic de Disraeli* ;

QUE les membres du conseil autorisent l'affichage du nom du partenaire sur le mur de l'aréna, tel que soumis, malgré le fait que la superficie est supérieure à celle exigée par le règlement de zonage numéro 641 ;

QUE le maire et le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soient autorisés à signer l'entente avec le partenaire majeur pour les conditions convenues pour le changement de nom de l'aréna.

**ADOPTÉE à la majorité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10-2020-256

**9.18 Acquisition des lots numéros 5 515 129 et 5 514 843 par la Ville de Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux de prolongement de la rue Grimard en 2006, une servitude de drainage pour l'écoulement des eaux en provenance de la nouvelle rue Grimard a été créée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fossé a été érigé par la Ville de Disraeli afin de rendre possible le projet de développement domiciliaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intervenue entre les différentes parties au projet aurait dû être enregistrée et notariée à ce moment ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation pour l'entretien du fossé ;

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

Et résolu

QUE les membres du conseil autorisent l'acquisition des lots numéro 5 515 129 d'une superficie de 732.2m<sup>2</sup> et 5 514 843 d'une superficie de 336.3 m<sup>2</sup> appartenant à M. Mathieu Gagnon Ouellet.

QUE cette transaction est consentie et fait partie intégrante des frais déjà investis par la Ville de Disraeli dans le cadre de sa participation financière au projet de développement domiciliaire de M. Mathieu Gagnon Ouellet ;

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis (notaire, arpenteur, etc.) pour cette transaction immobilière.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**



10-2020-257

**9.19 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers auprès de la MRC des Appalaches.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux:

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier 1 et /ou de zéro (0) pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu,

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**10. URBANISME**

**11. AUTRES SUJETS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12.1** le maire invite les citoyens à poser des questions.

**12.2** Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

10-2020-258

**13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE cette séance soit levée à 19h22.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

## **CORRESPONDANCE DU MOIS**

Aucune

Je, Jacques Lessard ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-très. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

M. Jacques Lessard  
Maire

---

M. Patrice Bissonnette  
Dir. Gén. / Sec.-très.